



L'ASSURANCE MÉDICAMENTS, C'EST OBLIGATOIRE! LE SAVIEZ-VOUS?

Quel que soit votre état de santé, si vous vivez au Québec de façon permanente, vous devez en tout temps être sous la couverture d'un régime d'assurance médicaments.

Deux types de régimes s'offrent à vous : le régime public, administré par la [Régie de l'assurance maladie du Québec \(RAMQ\)](#), et les régimes privés offerts par l'entremise de votre employeur, **de votre regroupement professionnel - par exemple, une association, un ordre ou un syndicat** - ou encore de votre conjoint(e).

Régime public ou privé, lequel s'applique à votre cas ?

Si vous avez moins de 65 ans et que **vous avez accès à un régime privé**, vous devez y adhérer et y inscrire vos enfants et votre conjoint(e), sauf si un autre régime privé les couvrent déjà. **Ensuite, vous avez la responsabilité de vous désinscrire du régime public.**

Afin de satisfaire aux exigences de la [législation québécoise](#), MédicAssurance et le Jeune Barreau de Montréal ont élaboré le programme complet le plus intéressant pour vous et votre famille.

Garantie	Option 1	Option 2	Option 3	Option 4	Option 5	Option 6	Option sans preuve médicale
Médicaments	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Frais médicaux et professionnels		✓	✓		✓	✓	
Soins dentaires			✓			✓	
Assurance maladie grave	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Assurance voyage		✓	✓		✓	✓	
Franchise Individuelle/couple, monoparentale ou famille	200 \$/ 300 \$	200 \$/ 300 \$	200 \$/ 300 \$	900 \$	900 \$	900 \$	1 161 \$
Assurance invalidité	Une soumission personnalisée vous sera préparée sur demande						
Assurance frais généraux de cabinet	Une soumission personnalisée vous sera préparée sur demande						

Pour connaître les détails liés à chacune des options, consulter notre programme [ici](#)

